



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES AUX EXAMENS POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP

Textes réglementaires de référence :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Décret n° 2020-1523 du 15 décembre 2020 et circulaire du 08 décembre 2020

**DNB – CFG - CAP – BP – BT – Certificat de spécialisation – BAC – BTS – DTMS –BMA
DCG -DSCG**

**DOSSIER DE PROCEDURE COMPLETE A RENVOYER
IMPERATIVEMENT PAR VOIE POSTALE AVANT
LE 18 décembre 2026 (cachet de la poste faisant foi)**

A l'adresse suivante :

Rectorat de Paris
– Service médical en faveur des élèves –
Examen concerné
12 boulevard d'Indochine – 75019 Paris

JOINDRE IMPERATIVEMENT

➤ Pour toutes les demandes

- ☐ **Un courrier descriptif du médecin spécialiste suivant l'élève**, précisant la pathologie, le traitement, le suivi et les répercussions sur la scolarité, destiné au médecin désigné par la CDAPH
- ☐ **Les trois derniers bulletins scolaires**
- ☐ **Pour les candidats en terminale, le relevé de note du bac de 1ère**
- ☐ **L'avis de l'équipe pédagogique.**
- ☐ **Copie du dernier GEVASCO, PAI, PAP en cours**
- ☐ **L'original d'un devoir rédigé en classe** (situation de contrôle) au cours de l'année scolaire, devoir de français ou de philosophie ou éventuellement d'histoire-géographie
- ☐ **Une petite enveloppe timbrée à l'adresse du candidat**

➤ Éléments complémentaires indispensables

- ⇒ **Déficients auditifs** : Le dernier bilan audiométrique + compte rendu du suivi ORL
- ⇒ **Déficients visuels** : Le dernier bilan ophtalmologique + compte rendu du suivi ophtalmologique
- ⇒ **Troubles des apprentissages** :

Selon le trouble, veuillez joindre :

- ☐ **1. Le bilan normé le plus récent d'orthophonie**
- ☐ **2. Le bilan normé de psychomotricité et / ou d'ergothérapie**
- ☐ **3. Le bilan psychométrique**
- ☐ **4. Le bilan neuropsychologique**
- ☐ **5. L'historique précis de la prise en charge en rééducation orthophonique et/ou autres rééducations**, en précisant la date de la 1ère prise en charge, la durée du suivi, le nombre de séances par semaine et les éventuelles interruptions.
- ☐ **6. Le parcours scolaire** avec les classes éventuellement redoublées.